

REGLEMENT DE L'EPREUVE

• ART.1 :

Le **9 JUIN 2018** l'**A.C.U.Q.G** organise une course à pied dans le golf de Saint Etienne intitulée

« Run'inGolf »

Les départs seront échelonnés entre 16h et 17h.

Trois parcours sont proposés :

- **La Run'in Golf**, d'une distance de 10 km avec un D+ de 210m.
- **La Soft 'in Golf** d'une distance de 5 km avec un D+ de 105m.
- **La summer running** d'une distance de 5km Open avec chrono sans classement.

Le départ et l'arrivée sont prévus dans l'enceinte du golf de Saint Etienne.

L'itinéraire sillonne le golf en évitant les « green » et les « bunkers ».

Il est demandé de ne rien jeter sur le parcours.

• ART.2 :

Cette épreuve figure au calendrier des courses hors stade 2018, élaboré par la commission départementale des courses hors stade du département de la Loire.

• ART.3 :

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non licenciés âgés d'au moins 16 ans. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

Pour la summer running les enfants sont admis sous la responsabilité d'un parent participant.

L'organisation, assurée par les membres de notre association, comprendra des postes de ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

• ART.4 :

Le parcours sera balisé. Des commissaires de courses, seront présents tout au long de la course.

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

• **ART.5** :

La sécurité des coureurs sera assurée par la présence d'une équipe médicale. Une assurance en responsabilité civile a été souscrite. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

• **ART.6** :

En cas de force majeure (intempéries,..), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, modifier les barrières horaires, les parcours, ou annuler les épreuves.

• **ART.7** : Loi du 23 Mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs

« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation :

Soit d'une licence athlétisme compétition, Athlétisme entreprise, Athlétisme running, athlétisme santé loisir ou d'un « pass'J'aime Courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de de l'athlétisme en compétition.

Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou L'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou sa photocopie. Aucun

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les pratiquants d'autres sports seront acceptés à condition qu'ils présentent une licence où est mentionnée la pratique de leur sport en compétition

Les certificats médicaux mentionnant la pratique d'un sport (cyclisme, natation...) même en compétition ne seront pas acceptés.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Une équipe médicale sera présente dans l'enceinte du golf pendant toute la durée de l'épreuve.

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation.

• **ART.8** :

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard avec puce récupérable à l'arrivée pour chronométrage
- Un maillot technique Run in Golf – Attention offre limitée aux 500 premiers inscrits.
- Ravitaillements

Les inscriptions pourront se faire à l'avance sur le site « La run'in Golf » :

Les frais d'inscription sont définis de la façon suivante :

- **Jusqu'au 10/03/18 9€**
- **Du 11/03/18 au 31/05/18 10€**
- **Du 1/06/18 au 9/06/18 inclus 12€**
- **Summer running pour les moins de 12 ans tarif unique 5€**

Annulation :

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer :

Au magasin terre de running 7 rue Traversière 42000 Saint Etienne le vendredi 8/06/18 de 11h à 19h et le samedi de 9h à 12h

Le jour de la course au Golf à partir de 14H

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

